

DEMANDES de DEROGATION

A remettre par le responsable du 1^{er} ou 2^{ème} tour des COUPES FEDERALES à toute ASSOCIATION devant présenter une demande de dérogation pour des gymnastes répondant aux critères définis à l'art. 35.3 du règlement des COUPES FEDERALES.

Ces gymnastes doivent être engagées à chaque tour et figurer en fin de classement sur les imprimés fédéraux, « RESULTATS » et si nécessaires apparaître dans la composition des équipes (cf. art 35.3).

NOM de l'ASSOCIATION	NOM et ADRESSE du RESPONSABLE de l'ASSOCIATION
_____	_____
_____	_____
_____	_____

DATE _____
**(dans la semaine suivant
la compétition)**

Destinataire :
FSCF / CFGF
22 rue Oberkampf
75011 Paris

Madame la Présidente,

Conformément à l'art. 35.3 du règlement des Coupes Fédérales, nous formulons une demande de dérogation :

- pour participer aux ½ finales
 pour participer à la finale

Pour une gymnaste (blessée, malade ou autre raison) inscrite lors du 1^{er} tour (1)
 lors de la ½ finale

Il s'agit de Melle _____ née le _____
n° de licence _____ catégorie _____

AYANT OBTENU (2): _____ Pts aux Finales des Coupes de l'une des deux saisons précédentes
(cf art. 35.3) _____ Pts aux Championnats Fédéraux Individuels de l'une des deux
saisons précédentes

Ci-joint, certificat médical la concernant ou la lettre explicative.

Visa du Comité Dal ou de la Ligue
(obligatoire)

Signature du
Responsable de l'Association

- (1) cocher la case correspondante
(2) à compléter

NOTA →

Les demandes de dérogation et les certificats médicaux ou la lettre explicative doivent être joints à l'envoi du palmarès du 1^{er} ou 2^{ème} tour à la CFGF. Une gymnaste ayant obtenu une dérogation soit au 1^{er} tour, soit au 2^{ème} tour, peut faire partie d'une équipe d'association et d'une équipe de Ligue en tant que qualifiée (cf. art. 35.3 du P.F.G.F.)

Une gymnaste ne peut obtenir qu'une seule dérogation pour les 3 TOURS.